

Retraite par points et parentalité

D'après le gouvernement, la réforme des retraites sera favorable aux parents et aux femmes, info ou intox?

FO

Système actuel

4 trimestres accordés à la mère pour la naissance d'un enfant avant 2004 (2 trimestres pour les enfants nés après 2004)

Majoration de 10% pour chaque parent à partir du 3^{ème} enfant (+5% pour les suivants)

Système par points

Suppression des trimestres accordés par enfant

Majoration de 5% par enfant dès le premier enfant, à répartir entre les parents (par défaut à la mère)

Avec la retraite par points, une femme avec deux enfants devra travailler jusqu'à **1 an de plus** (8 trimestre perdus) pour avoir une retraite à taux plein.

La majoration de 5% dès le premier enfant (2,5% par parent) est très très loin de compenser la diminution de pension qu'entraîne le passage à la retraite par points (voir fiches par corps professionnel).

Avec des enfants, la retraite par points, c'est travailler plus longtemps pour toujours moins de retraite

**A partir du 5 décembre
Dire NON !**

Clause du grand-père

FO

De quoi parle-t-on?

Pour tenter d'apaiser les tentions suite à l'annonce de la grève à compter du 5 décembre, le gouvernement a laissé entendre qu'il pourrait n'appliquer la réforme des retraites qu'aux nouveaux embauchés. Les salariés et agents actuels continueraient donc de bénéficier du régime de retraite dont ils relèvent. C'est cette clause d'antériorité que l'on appelle « clause du grand-père ».

Une clause qui table sur l'égoïsme des salariés et agents vis-à-vis des générations futures. Des générations futures qui ne manqueraient pas de venir solliciter financièrement la génération « grand père » pour survivre dans un monde aux garanties sociales dégradées.

Comment s'applique-t-elle?

A ce stade rien n'a été dit mais il est peu probable que cette clause s'applique à tout le monde. Elle va probablement servir de « joker » face aux secteurs les plus mobilisés à compter du 5 décembre 2019.

Est-ce crédible?

La clause du « grand-père » revient à appliquer la réforme des retraites dans 43 ans alors que personne n'est capable de prédire l'économie à 6 mois ou 1 an...

Qui pouvait prédire en 1977 la crise de 2008, les 35 heures ou l'impact du numérique sur l'économie?

**La clause du « grand-père »
est donc une intox.**

***A partir du 5 décembre
Dire NON !***

14% du PIB

FO

De quoi parle-t-on?

Les dépenses de retraite devront rester en dessous de 14% du PIB. Cela signifie que les pensions versées seront conditionnées à la situation économique du pays.

Les retraites représentent aujourd'hui **13% du PIB**.

Concrètement, quels seront les effets d'une telle règle?

A ce stade rien n'a été dit mais il est peu probable que cette clause s'applique à tout le monde. Elle va probablement servir de « **joker** » face aux secteurs les plus mobilisés à compter du **5 décembre 2019**.

N'est-ce pas une règle de bon sens?

Tentons d'avoir une vision globale. Un système de retraite s'inscrit par nature sur le temps long. Il gère **3 voire 4 générations de travailleurs** avec tous les aléas qu'un pays peut connaître sur une telle période. Défi environnemental, développement du numérique, intelligence artificielle, etc. Qui peut prédire de quoi sera fait l'économie dans ne serait-ce que 15 ans?

Si un système de retraite ne peut pas être éternellement en déficit, il est tout aussi absurde de vouloir le gérer comme un compte courant. D'autres choix sont par contre possibles, comme le démontrent les **20 milliards d'euros dégagés pour le CICE**.

Alors que tout le monde s'accorde pour dénoncer la fameuse règle des « 3% » concernant le déficit public en général, on introduirait une règle identique pour les retraites...

14% du PIB, pour quoi faire alors?

C'est la garantie pour les employeurs et le secteur financier qu'en cas de difficulté économique ils ne seront pas mis à contribution. Les seuls perdants seront les retraités.

**La retraite par points c'est payer plus,
travailler plus pour banquer à tous les coups**

**A partir du 5 décembre
Dire NON !**